

Pour faire une demande visant à recevoir des intérêts sans déduction des impôts du Royaume-Uni

- lisez les notes au verso pour vérifier si le présent formulaire est applicable à chacun des épargnants, et
- remplissez et retournez le présent formulaire à la société d'investissement et de crédit immobilier, la banque ou l'institution acceptant des dépôts dont il s'agit. Elle prendra les mesures nécessaires pour que les intérêts soient payés sans déduction d'impôt. Il se peut qu'elle n'accuse pas réception de ce formulaire, et vous pourriez peut-être juger bon d'en faire une copie pour vos dossiers.

Informations sur le compte

Nom de la société d'investissement et de crédit immobilier, banque ou institution acceptant des dépôts	<input type="text"/>		
Nom de la succursale (si applicable)	<input type="text"/>		
Son code (le cas échéant)	<input type="text" value="-"/> <input type="text" value="-"/>	Numéro du compte	<input type="text"/>
Nom du compte	<input type="text"/>		

Coordonnées de la personne/des personnes ayant le droit d'usufruit sur les intérêts portés par le compte

1ère personne citée

Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom de famille	<input type="text"/>
Adresse de la résidence principale	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Code postal si approprié	<input type="text"/>

2ème personne citée

Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom de famille	<input type="text"/>
Adresse de la résidence principale	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Code postal si approprié	<input type="text"/>

Si plus de **deux** personnes ont un droit d'usufruit sur les intérêts, veuillez indiquer le nombre total de personnes dans ce casier, et énumérer son nom/leurs noms et adresse(s) de sa/leur résidence principale sur un feuillet séparé.

Déclaration et engagement

Aux fins de la présente déclaration, 'intérêts' comprend les dividendes payés par une société d'investissement et de crédit immobilier, et 'dépôt' comprend tout investissement dans une société d'investissement et de crédit immobilier.

Je déclare que chaque personne ayant un droit d'usufruit sur les intérêts portés par le dépôt auprès de vous dans le compte susvisé est une personne qui ne réside pas normalement au Royaume-Uni à la date de la présente déclaration.

Je m'engage, au cas où toute personne susvisée viendrait à résider normalement au Royaume-Uni, à vous informer de ce fait immédiatement.

Cochez un des casiers J'ai droit d'usufruit sur certains ou l'ensemble des intérêts Je n'ai pas droit d'usufruit sur les intérêts mais ils me sont payables

Signature

Date

De faire une fausse déclaration constitue un délit grave

Il est possible que le Fisc vérifie ces informations afin de s'assurer que le système fonctionne de façon satisfaisante.

Quand utiliser le présent formulaire

Les sociétés d'investissement et de crédit immobilier, les banques et autres institutions qui acceptent des dépôts au Royaume-Uni retiennent normalement l'impôt au taux inférieur sur les intérêts payés ou portés au crédit de votre compte. Toutefois, si **chacune** des personnes qui a un droit d'usufruit sur ces intérêts est une personne physique qui ne réside normalement pas au Royaume-Uni, vous pouvez arranger que les intérêts soient payés sans retenue fiscale.

Lorsque plus d'**une** seule personne a un tel droit aux intérêts, le nom et l'adresse de la résidence principale de **chaque personne** ayant un tel droit aux intérêts **doivent** être fournis dans le présent formulaire ou sur un feuillet supplémentaire. N'utilisez pas le présent formulaire si vous agissez en qualité d'exécuteur testamentaire d'une personne décédée ou faites partie d'un partenariat écossais. Dans un tel cas, contactez le service suivant: Inland Revenue Savings, Pensions, Share Schemes (Plans économies, retraites et pensions du Fisc) téléphonant le 0151 472 6155.

Personnes qui ne résident pas normalement au Royaume-Uni

Une personne peut être considérée ne pas résider normalement au Royaume-Uni lorsque

- **son domicile, son emploi et le centre de sa vie ont toujours été à l'étranger et**
 - elle ne se rend ou ne se propose de se rendre au Royaume-Uni que pendant de courtes périodes – *par exemple en vacances ou pour des visites d'affaires irrégulières* qui en moyenne s'élèvent à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal, *ou*
 - elle est venue au Royaume-Uni pour y travailler ou y vivre et a l'intention d'y rester pendant moins de 3 ans, et aucun logement ne lui appartient ici (ou elle n'a pas un bail de trois ans ou plus) pour son propre usage et, après avoir quitté le Royaume-Uni, elle ne se propose d'y revenir que pour de brèves périodes qui en moyenne s'élèveront à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal, *ou*
 - elle est venue au Royaume-Uni pour y étudier ou suivre des cours et a l'intention d'y rester pendant moins de 4 ans, et aucun logement ne lui appartient ici (ou elle n'a pas un bail de trois ans ou plus) pour son propre usage et, après avoir quitté le Royaume-Uni, elle ne se propose d'y revenir que pour de brèves périodes qui en moyenne s'élèveront à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal.
- **elle résidait antérieurement au Royaume-Uni et**
 - elle a quitté le Royaume-Uni et réside de façon permanente à l'étranger et ses visites au Royaume-Uni s'élèvent en moyenne à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal, *ou*
 - elle travaille à présent à plein temps à l'étranger dans le cadre d'un contrat de travail, et son absence du Royaume-Uni et son emploi à l'étranger durera au moins un exercice fiscal tout entier et ses séjours au Royaume-Uni s'élèveront en moyenne à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal, *ou*
 - elle accompagne ou rejoint ultérieurement son mari ou sa femme qui travaille à plein temps à l'étranger et remplit les conditions d'une personne ne résidant pas normalement au Royaume-Uni, et son absence durera au moins un exercice fiscal tout entier et ses séjours au Royaume-Uni s'élèveront en moyenne à moins de 91 jours durant chaque exercice fiscal.

Le fait qu'une personne réside normalement au Royaume-Uni ou n'y réside pas normalement dépend de sa situation individuelle dans son ensemble. Les notes ci-dessus ne font que fournir des orientations. Des informations générales plus amples sur la résidence se trouvent dans la brochure du Fisc *IR20 Residents and non-residents* qui peut s'obtenir auprès de tout centre de renseignement du Fisc («Inland Revenue Enquiry Centre»)

Si une personne n'est pas sûre si elle, ou toute autre personne citée dans le formulaire, n'est pas normalement résidente au Royaume-Uni, il faut qu'elle obtienne conseil d'experts avant de faire une déclaration.

Qui doit signer le formulaire

Le présent formulaire doit être signé par la personne (ou une des personnes), qui a le droit d'usufruit sur une partie ou l'ensemble des intérêts. Si les intérêts sont payables à quelqu'un d'autre, le formulaire peut être signé par cette personne à la place.

Adresse de la résidence principale

Vous devez donner l'adresse de la résidence principale de chaque personne qui a droit d'usufruit sur les intérêts portés par ce compte. Il s'agit de l'adresse où elle réside normalement. Il peut s'agir d'une adresse d'une résidence principale à l'étranger ou une adresse de Boîte Postale (pour autant que ce soit l'adresse à laquelle son courrier est envoyé et constitue une adresse de résidence reconnue dans ce pays), ou une adresse au Royaume-Uni si elle habite ici temporairement et n'a pas de domicile à l'étranger.

Changement de statut

Si vous faites une déclaration dans ce formulaire, **il faut** que vous informiez la société d'investissement et de crédit immobilier, la banque ou l'institution acceptant des dépôts si une personne ayant droit d'usufruit sur les intérêts portés par ce compte vient à résider normalement au Royaume-Uni.

Loi sur la protection des données

Le Fisc est un contrôleur de données dans le cadre de la loi sur la protection des données («Data Protection Act»).

Nous détenons des informations dans les buts spécifiés dans la notification que nous avons faite à l'agent responsable de la protection des données («Data Protection Commissioner»), et nous pouvons utiliser ces informations dans n'importe lequel desdits buts.

Il nous est loisible d'obtenir des informations vous concernant (ou concernant d'autres personnes citées dans le présent formulaire) auprès de tiers ou de leur donner des informations.

Si nous le faisons, ce ne sera que dans les limites autorisées par la loi, afin

- de vérifier l'exactitude d'informations données
- d'empêcher ou de découvrir un crime
- de protéger les fonds publics.

Il nous est loisible de vérifier les informations que nous recevons vous concernant (ou concernant d'autres personnes citées dans le présent formulaire) à la lumière de ce qui se trouve déjà dans nos dossiers. Ceci comprend des informations fournies par vous-même (ou par d'autres personnes citées dans le présent formulaire), ainsi que par des tiers, notamment des ministères et organes gouvernementaux et des autorités fiscales étrangères. Nous ne donnerons aucune information vous concernant (ou concernant d'autres personnes citées dans le présent formulaire) à qui que ce soit en dehors du Fisc à moins que la loi ne nous autorise à le faire.